

ACCORD ENTRE LE COMITÉ DES CRÉANCIERS OFFICIELS ET L'ÉTHIOPIE SUR LES PRINCIPAUX PARAMÈTRES DU TRAITEMENT DE DETTE

22 avril 2025

Le Comité des créanciers officiels (*Official Creditor Committee, OCC*), coprésidé par la Chine et la France, a conclu un accord avec l'Éthiopie sur les principaux paramètres d'un traitement de la dette conformément au Cadre commun. L'OCC salue les efforts continus des autorités éthiopiennes dans la mise en œuvre des réformes nécessaires au retour de leur pays sur une trajectoire durable, avec le soutien du programme de la Facilité élargie de crédit du FMI approuvé le 29 juillet 2024.

L'OCC se tient prêt à formaliser cet accord dans un protocole d'entente avec les autorités éthiopiennes. L'OCC attend des autorités éthiopiennes qu'elles poursuivent les échanges avec leurs créanciers privés et autres créanciers bilatéraux pour parvenir dès que possible à un accord à des conditions au moins aussi favorables que celles offertes par l'OCC, conformément au principe de comparabilité de traitement.

Ces engagements garantiront que le traitement de la dette accordé à l'Éthiopie est cohérent avec les paramètres du programme du FMI.

Notes de contexte

1. Le comité des créanciers pour l'Éthiopie a été formé le 16 septembre 2021, en application du « Cadre commun pour les traitements de la dette au-delà de l'ISSD » approuvé par le G20 et le Club de Paris en novembre 2020.
2. Les membres du comité des créanciers pour l'Éthiopie sont les représentants de pays ayant des créances éligibles sur l'Éthiopie. La Chine et la France coprésident le comité des créanciers.